

DATE DE : 19 JUIL. 2017
PUBLICATION
ASSEMBLEES
CONSEIL MUNICIPAL

A-U N° 2017 - 04 - 049

Republique Française



CONSEIL MUNICIPAL

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SEANCE DU 08/07/2017

L'an deux mille dix-sept le samedi huit juillet à huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Nîmes régulièrement convoqué le vendredi trente juin s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Jean-Paul FOURNIER, Maire.

OBJET DE LA DELIBERATION

Prolongement de la voie urbaine Sud : Bilan de la concertation publique

Présents :

M. FOURNIER Maire;

M. PROUST, M. LACHAUD, MME ROULLE, M. BURGOA, MME ROUVERAND, M. TIBERINO, MME PONCE-CASANOVA, M. ANGELRAS, MME PONGE, M. PLANTIER, M. VALADE, MME DELBOS, MME GARDEUR BANCEL, MME DE GIRARDI, M. TAULELLE, M. DELRAN Adjoints;

M. FABRE-PUJOL, M. FILIPPI, M. FEYBESSE, M. BAZIN, M. RAYMOND, MME BOISSIERE, M. SOULAS, MME JEHANNO, MME CREPIN, M. GOURDEL, MME BOUSQUET, M. ROLLAND, M. PASTOR, MME ENRIQUEZ BOUZANQUET, M. CHAZE, MME CHELVI-SENDIN, MME DOYEN, M. ROLLAND O, M. JACOB, MME DE-VIDO, MME GARDET, M. GILLET, M. GELLY, MME FAYET, M. SEGUY, M. BASTID, MME BERNIE-BOISSARD, MME MAKRAN, MME ARNEGUY Conseillers Municipaux;

Absents excusés :

MME BARBUSSE (donne pouvoir à M. BAZIN), MME BOURGADE (donne pouvoir à M. PLANTIER), M. PROCIDA (donne pouvoir à MME ROUVERAND), M. FLANDIN (donne pouvoir à M. TIBERINO), MME FOURQUET (donne pouvoir à MME DE GIRARDI), MME BLACHON-AGUILAR (donne pouvoir à MME BOUSQUET), MME TOURNIER BARNIER (donne pouvoir à MME DELBOS), MME BORDES (donne pouvoir à MME CHELVI-SENDIN)
MME DUMAS (absente excusée)

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	055
Nombre de membres en exercice :	055
Nombre de membres présents :	046
Nombre de procurations :	08

OBJET : Prolongement de la voie urbaine Sud : Bilan de la concertation publique

1. CONTEXTE GENERAL

Le projet de prolongement de la voie urbaine sud nécessite la mise en œuvre d'une concertation publique préalable,

Cette Voie Urbaine Sud est un projet majeur d'aménagement urbain de la ville de Nîmes,

En cohérence avec le Plan de Déplacement Urbain établi par la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole, la Voie Urbaine Sud est un élément qui :

Constitue un axe privilégié de maillage inter-quartiers entre le quartier « Ville active » et la route de Beaucaire,

Permettra, lors de son bouclage, de délester le boulevard Allende du flux propre à la desserte des quartiers sud de la ville,

Permettra un maillage de ces quartiers par voies cyclables,

Conformément à la délibération susvisée du 01/10/2016, les modalités de la concertation définies initialement ont été mises en œuvre ;

La période prévue était comprise entre la mi-octobre et mi-avril.

Deux réunions publiques largement ouvertes aux riverains, comités de quartier, associations, acteurs économiques.

Une première pour lancer la concertation et présenter le projet, ses enjeux, les premières réponses techniques, le 24 novembre 2016.

Une deuxième réunion le 2 février 2017 dans un autre lieu pour toucher le public non présent à la première réunion.

L'annonce et les invitations aux réunions ont été faites par voie de presse, des affichages à proximité du projet et des insertions dans les journaux ou magazine locaux.

Mise à dispositions du public du registre de recueil des avis aux services techniques.

Article de presse de lancement de la concertation et avis de réunions,

Exposition publique de présentation.

Elles ont été complétées par :

Un article de presse dans « La Gazette de Nîmes » du 09 au 10 Juin 2016,

Un article de presse dans « Vivre Nîmes » d'Octobre 2016,

Une information sur le site internet de la Ville,

Un affichage sur site d'avis des réunions publiques.

OBJET : Prolongement de la voie urbaine Sud : Bilan de la concertation publique

La synthèse des conclusions du bilan de la concertation est ci-après présentée :
Les deux réunions publiques de concertation ont rassemblé près de 80 personnes ; 25 contributions écrites ont été recueillies sur les registres ainsi que 7 courriers ont été reçus par voie postale.

Une part importante des contributions souligne la nécessité du projet de Voie Urbaine Sud qui facilitera les liaisons inter-quartiers et améliorera la circulation sur le Boulevard Allende ; Les avis sont donc largement favorables au projet.

Sur tous les points soumis à la concertation, les orientations retenues pour la poursuite des études d'avant-projet sont les suivantes :

Tracé : Le tracé proposé à la concertation présentait une variante localisée dans le secteur allant du stade de l'Assomption à l'école primaire des Platanettes.

La solution de base, dans ce secteur, longe le lotissement « Les Vergers », l'intersection au niveau de la route d'Arles étant traitée en carrefour à feux face à la rue des Platanettes. Celle-ci est requalifiée jusqu'au carrefour giratoire de l'école primaire.

La solution variante, par contre, s'éloigne du lotissement « Les Vergers » en traversant le stade de l'Assomption par sa diagonale. L'intersection avec la route d'Arles engendre la création d'un carrefour et une portion de voirie neuve permet de rejoindre l'école des Platanettes et, également, d'affecter à l'actuelle rue des Platanettes d'autres fonctions telles que le stationnement, par exemple.

La solution variante est préférée car, d'une part, elle engendre moins de nuisances aux habitants du lotissement « Les Vergers », et, d'autre part, permet d'envisager une solution alternative à l'accès à l'école des Platanettes et au stationnement autour de celle-ci.

Profils en travers : Conformément aux profils en travers soumis à la concertation, les emprises et terrassements seront réalisés de manière à permettre, à terme, la réalisation d'une 2X2 voies sur l'ensemble de l'itinéraire.

Concernant les déplacements doux, une voie cyclable, située de part et d'autre de la chaussée, permettra un maillage avec le réseau cyclable existant.

Enfin, un trottoir piéton sera aménagé sur l'ensemble du tracé.

Echanges : Sont retenus pour les études avant-projet, un carrefour à définir et un carrefour de type « tourne à gauche » à l'intersection avec la rue Christino Garcia (foncier insuffisant pour un carrefour giratoire et solution « tourne à gauche » suffisante au regard des niveaux de trafic tournants attendus). L'ensemble des carrefours actuellement existants sur l'itinéraire sont réutilisés et réaménagés.

Aucun échange direct supplémentaire ne sera aménagé avec les quartiers du Mas de Ville. Les accès actuels depuis les carrefours existants seront conservés.

Paysage urbain : Comme proposé lors de la concertation, le parti d'aménagement proposera un dessin de boulevard urbain, situé au niveau du terrain naturel. Le passage sur le Vistre sera conçu en coordination avec le projet de diagonale verte afin qu'un cheminement doux (trame verte et bleue) puisse passer sous la VUS.

OBJET : Prolongement de la voie urbaine Sud : Bilan de la concertation publique

Dispositions diverses : Le tracé proposé traversant l'emprise des jardins ouvriers actuels, une traversée piétonne et cycliste sécurisée sera aménagée sur l'itinéraire projeté. Une clôture permettant de limiter les nuisances (visuelles, sonores et pollution) sera construite le long de l'aménagement au droit des parcelles des « jardins solidaires ».

Le bilan détaillé de cette concertation, établi conjointement par le groupement d'études missionné par la commune et les services de cette dernière est formalisé par un rapport de bilan de la concertation,

2. ASPECTS JURIDIQUES

La procédure de concertation préalable prévue par le Code de l'Urbanisme et ses articles L.103-2 et suivants s'impose pour toutes les opérations d'aménagement qui, par leur importance ou leur nature, modifient de façon substantielle le cadre de vie ou l'activité économique de la commune.

L'ouverture à la concertation a été décidée par une délibération qui précise les objectifs poursuivis et qui fixe les modalités d'organisation de la concertation.

Le bilan de cette concertation préalable est présenté au Conseil Municipal qui en délibère.

3. ASPECTS FINANCIERS

Aucune incidence financière.

Après l'avis des Commissions,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITE


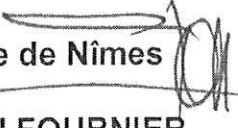
ARTICLE 1 : D'approuver les orientations précisées ci-dessus concernant les thèmes soumis à concertation dans la poursuite des études.

Rapporteur : M. Marc Taulelle

A-U N° 2017 - 04 - 049

OBJET : Prolongement de la voie urbaine Sud : Bilan de la concertation publique

ARTICLE 2 : D'arrêter le bilan de la concertation réalisée entre le 24 Novembre 2016 et le 02 Février 2017 pour la Voie Urbaine Sud, tel qu'annexé à la présente délibération.


Le Maire de Nîmes

Jean-Paul FOURNIER
ASSEMBLÉES
CONSEIL MUNICIPAL

